

## LES PIÈCES A FOURNIR

### I. Nouvelle adhésion

#### Assuré(e) :

- Remplir dûment le formulaire relatif à la Mutuelle Générale mentionnant l'organisme employeur, l'identifiant de l'assuré chez son employeur et la date de recrutement.
- Pour les actifs (ves): Etat d'engagement ou bulletin de paie précisant le précompte AMO
- Pour les retraités (ées), les veufs (ves), Tuteur/Orphelins : Attestation de pension précisant le précompte AMO.
- Photocopie carte d'identité nationale valable
- 2 photos d'identité (format CIN).

### II. Changement de statut

#### Retraité : **CMR, RCAR**

##### A- Retraite

- Copie de la carte d'identité nationale valable de l'assuré
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré
- Copie de la carte d'immatriculation
- Attestation de pension précisant le précompte AMO

Pièces Assuré

#### **Pension « Exceptionnelle »**

- Copie de la carte d'identité nationale valable de l'assuré
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré
- Copie de la carte d'immatriculation
- La décision d'octroi de la pension exceptionnelle
- L'attestation de cessation de versement de la pension de retraite de base initiale auprès de la CMR ou le RCAR

#### **Veuve bénéficiant d'un transfert d'une pension « Exceptionnelle »**

- L'attestation de non emploi
- L'attestation de non inscription à la patente
- Copie de la carte d'identité nationale valable de la veuve
- 2 photos d'identité (format CIN) de la veuve

#### **Retraités de la CIMR Unique**

- La décision de mise à la retraite émanant du dernier employeur ou toute pièce justifiant son rattachement à ce dernier
- Copie de la carte d'identité nationale valable de l'assuré
- Copie de la carte d'immatriculation CNOPS (assuré actif)

- Photocopie de la carte CIMR
- Attestation d'octroi de la pension de retraite
- Attestation de non affiliation à la CNSS ou l'attestation de déclaration de salaire
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré

NB : après avoir fournir les pièces du dossier à la MGPAP, l'assuré doit remettre personnellement le dossier complet à la CNOPS après visa du chef de service des adhésions

### **Assuré bénéficiant du départ volontaire (CNSS , CMR, RCAR, CIMR)**

- Décision de départ volontaire
- L'engagement de règlement des cotisations signé et légalisé
- La copie de la carte d'immatriculation
- Attestation garantissant l'octroi de la pension de retraite de base délivrée par l'organisme concerné
- L'attestation de non bénéfice de l'AMO auprès de la CNSS
- Dernier bulletin de salaire servi
- Copie de la carte d'identité nationale valable de l'assuré
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré

### **B- Veuvage**

- Copie de la carte d'immatriculation de son mari décédé
- Copie de la carte d'identité nationale valable de la veuve
- 2 photos d'identité (format CIN) de la veuve

### **Orphelin mineur**

- Photocopie de la carte d'identité nationale valable du tuteur/tutrice
- Acte de tutelle
- 2 photos d'identité (format CIN) du tuteur/tutrice
- Copie de la carte d'immatriculation

### **C- Changement d'employeur**

- Pièces assuré / conjoint**
- Décision de cessation de paiement de l'ancien organisme
- Bulletin de paie de l'ancien organisme
- Décision de recrutement au sein du nouvel organisme
- Bulletin de paie du nouvel organisme

### **MARIAGE**

➔ Conjointe à charge

#### **Pièces assuré**

- Copie de la carte d'immatriculation de l'assuré
- Copie de la carte d'identité nationale valable du conjoint avec mention Sans profession

**N.B : (Pour la conjointe étudiante & si la CIN est biométrique) joindre :**

- Attestation de non- emploi renouvelable chaque année
- Attestation de non bénéfice de l'AMO auprès de la CNSS renouvelable chaque année

- Copie de l'acte de mariage
- 2 photos du conjoint

#### Adjonction des enfants (Naissance)

##### Pièces assuré / conjoint

- Extrait d'acte naissance de l'enfant âgé de moins de 19 ans
- Photocopie de la carte d'identité nationale valable de l'enfant
- Attestation de scolarité

##### ➔ Enfant scolarisé âgé de plus de 21 ans (Pièces à renouveler chaque année)

##### Pièces assuré / conjoint

- Photocopie de la carte d'identité nationale valable de l'enfant
- Certificat de poursuite des études supérieures
- Certificat de célibat

##### ➔ Enfant handicapé âgé de plus de 21 ans

##### Pièces assuré / conjoint

- Accord du Département du contrôle médical de la CNOPS ou dans le cas échéant un dossier médical justifiant l'impossibilité permanente et définitive de se livrer à une activité rémunératrice.
- Photocopie de la carte d'identité nationale valable de l'enfant avec mention (sans profession)
- Attestation de non emploi
- Copie de la carte d'immatriculation de l'assuré

##### ➔ Enfant (Nouveau-né)

##### Pièces assuré / conjoint

- Certificat de naissance originale (nom du père & de la mère, sexe de l'enfant et date de naissance exigés)
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré

Dans l'attente de fournir l'extrait d'acte de naissance dans un délai d'un mois.

#### **N.B : Dans le cas où les enfants sont à la charge de la mère (assurée), joindre :**

- Une attestation de charge de famille (Kafala ou Hadana)
- Une attestation de non bénéficiaire de l'AMO auprès de la CNSS concernant le mari

#### Adjonction du conjoint

##### ➔ Pièces à renouveler chaque année

- Photocopie de la carte d'identité nationale du conjoint (sans profession)
- Attestation de non imposition du conjoint Modèle 4169
- Attestation de non inscription à la Patente
- Attestation de non bénéficiaire de l'AMO auprès de la CNSS
- Attestation de non- emploi
- 2 photos d'identité (format CIN) de l'assuré